Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260212-2026075-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Février 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le douze février,

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

23 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme MOUTON Christine, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude,~~ M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla,~~ M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~Mme DUBOIS Brigitte,~~ M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

De votants

26 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme DUBOIS Brigitte pouvoir à M. LA GUERCHE Yves, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme SULECK Josiane, Mme TOUATI Leïla pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre.

2026/075

EFFACEMENT DE DETTES PRONONCE PAR LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 5 Février 2026.

L'instruction comptable M57 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur. L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de le constater.

Par jugement en date du 10 décembre 2025 la commission de surendettement s'est prononcée sur l'effacement de la dette « cantine » d'une contribuable pour un montant de 884.88€.

Le Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de cette dette.

Vu la décision de la Commission de Surendettement conférant force exécutoire,
Vu l'état des dettes transmis par le Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe sollicitant l'effacement de dettes d'une contribuable correspondant à des factures de cantine scolaire sur les exercices 2024 et 2025.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur LEBLANC Jean-Pierre, 1er adjoint.
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** par 24 Voix Pour,

- **DECIDE** l'effacement des dettes suivantes :

Année	N° Titre	Montant
2024	2279	104,96
2024	2577	90,40
2024	2900	104,96
2025	318	65,20
2025	567	48,80

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260212-2026075-DE

2025	847	93,88
2025	111	58,44
2025	131	93,96
2025	1804	14,76
2025	2044	99,88
2025	2668	32,80
2025	3212	76,84
	Total	**884,88**

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de la commune : article 6542.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 12 Février 2026.

La secrétaire de séance,

Nathale VERIE, conseillère municipale.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

La présidente de séance,

Josiane SULECK, Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication